Webinaire

Règlements de World Athletics et leur interprétation

Daniel Michaud

Juge technique international

Juge de marche international

2020-11-21

Livre de règlements 2020-2021

Qu’est-ce qui est différent?

Depuis un an, IAAF est devenu World Athletics

- On a restructuré le livre de règlements
- Nouveaux numéros (mais anciens numéros du livre 2018-2019 sont mentionnés cette fois-ci seulement)

Comment aller chercher le livre de règlements ?

https://www.worldathletics.org

World Athletics

worldathletics.org

Apps | Windows PC Softw... | IAAF World Champi... | Free Software Dow... | Google | Météo actuelle | Services financiers... | Air Canada – Site W... | XE: Convert GBP/C... | Facebook | Trouble du Spectre...

World Athletics Media Partner TBS

Inside World Athletics | Library

WORLD ATHLETICS

Home | News | Competitions | Athletes | Our Sport | Stats Zone | Be Active | Better World

Search World Athletics

World Athletics Championships Oregon 2022 15 Jul - 24 Jul 2022 SEIKO Countdown 602d 21h 48m 36s

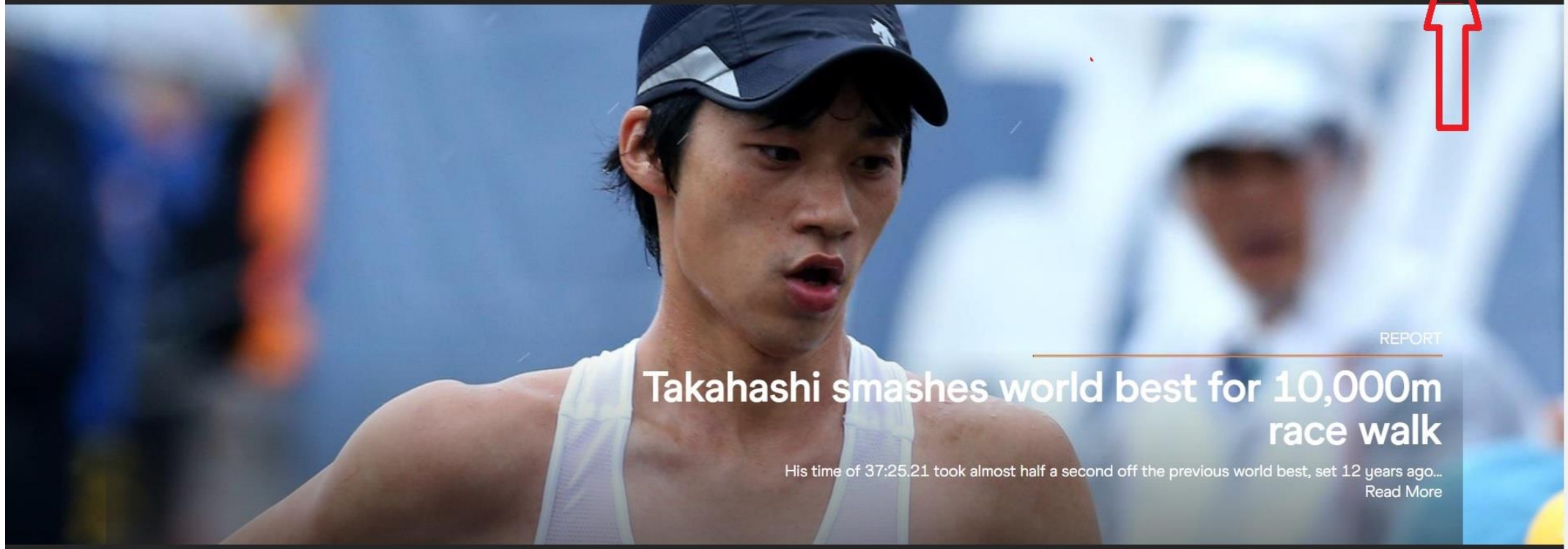

REPORT

Takahashi smashes world best for 10,000m race walk

His time of 37:25.21 took almost half a second off the previous world best, set 12 years ago...
Read More

We use cookies to improve your experience. By using our site you are accepting our Cookie Policy Continue

World Athletics - Goo... | Webinar_20201121 | Webinaire - Word | Règlements de l'IAAF ... | FRA 21:11

Library | World Athletics

worldathletics.org

Apps | Windows PC Softw... | IAAF World Champi... | Free Software Dow... | Google | Météo actuelle | Services financiers... | Air Canada – Site W... | XE: Convert GBP/C... | Facebook | Trouble du Spectre...

World Athletics Partner ASICS | Inside World Athletics | Library

WORLD ATHLETICS

Home | News | Competitions | Athletes | Our Sport | Stats Zone | Be Active | Better World

Search World Athletics

World Athletics Championships Oregon 2022 15 Jul - 24 Jul 2022 SEIKO Countdown 602d 21h 40m 46s

Constitution & Book of Rules | Strategic Plans and Reports | Member Federation Resource Centre | Technical Information | Anti Doping | Health & Science

Research Centre | Education | Congress | Council | Commissions

The home of all our documents

We use cookies to improve your experience. By using our site you are accepting our Cookie Policy Continue

Library | World At... | Webinar_20201121 | Untitled - Paint | Webinaire - Word | Règlements de l'I... | ENG 21:19

Technical Information | Official D

worldathletics.org

Apps | Windows PC Softw... | IAAF World Champi... | Free Software Dow... | Google | Météo actuelle | Services financiers... | Air Canada – Site W... | XE: Convert GBP/C... | Facebook | Trouble du Spectre...

World Athletics Partner TDK | Inside World Athletics | Library

WORLD ATHLETICS

Home | News | Competitions | Athletes | Our Sport | Stats Zone | Be Active | Better World

Search World Athletics

World Athletics Championships Oregon 2022 | 15 Jul - 24 Jul 2022 | SEIKO Countdown | 603D 12H 39M 06S

Constitution & Book of Rules | Strategic Plans and Reports | Member Federation Resource Centre | Technical Information | Anti Doping | Health & Science | Research Centre | Education | Congress | Council | Commissions

Technical Information

Technical information related to the organisation of competitions

- MANUALS & GUIDELINES
- CERTIFICATION SYSTEM
- SCORING TABLES
- WORLD RECORD APPLICATION FORMS

CONFIDENTIALITY | FOLLOW US

We use cookies to improve your experience. By using our site you are accepting our Cookie Policy | Continue

Technical Informa... | Webinar_20201121 | Untitled - Paint | Webinaire - Word | Règlements de l'I... | ENG 21:20

Technical Information | Official D

worldathletics.org

Apps | Windows PC Softw... | IAAF World Champi... | Free Software Dow... | Google | Météo actuelle | Services financiers... | Air Canada – Site W... | XE: Convert GBP/C... | Facebook | Trouble du Spectre...

World Athletics Suppliers | Pinsent Masons | Inside World Athletics | Library

WORLD ATHLETICS

Home | News | Competitions | Athletes | Our Sport | Stats Zone | Be Active | Better World

Search World Athletics

World Athletics Championships Oregon 2022 | 15 Jul - 24 Jul 2022 | SEIKO Countdown | 603D 12H 37M 32S

Constitution & Book of Rules | Strategic Plans and Reports | Member Federation Resource Centre | Technical Information | Anti Doping | Health & Science | Research Centre
Education | Congress | Council | Commissions

Technical Information

Technical information related to the organisation of competitions

MANUALS & GUIDELINES

TITLE	ABSTRACT	last modified	FORMAT	DOWNLOAD
Competition & Technical Rules – 2020 Edition	i	25 JAN 2020	PDF	EN FR
Index to Competition and Technical Rules 2020	i	27 APR 2020	PDF	EN
Technical Rules (amendment to Rule 5)	i	15 JUL 2020	PDF	EN
World Athletics Shoe Compliance List (as at 13 November 2020)	i	15 NOV 2020	PDF	EN

We use cookies to improve your experience. By using our site you are accepting our Cookie Policy | Continue

Technical Informa... | Webinar_20201121 | Untitled - Paint | Webinaire - Word | Règlements de l'I... | ENG 21:22

Technical Information | Official D

worldathletics.org

Apps | Windows PC Softw... | IAAF World Champi... | Free Software Dow... | Google | Météo actuelle | Services financiers... | Air Canada – Site W... | XE: Convert GBP/C... | Facebook | Trouble du Spectre...

World Athletics Partner SEIKO | Inside World Athletics | Library

WORLD ATHLETICS

Home | News | Competitions | Athletes | Our Sport | Stats Zone | Be Active | Better World

Search World Athletics

World Athletics Championships Oregon 2022 | 15 Jul - 24 Jul 2022 | SEIKO Countdown | 603D 12H 35M 58S

Constitution & Book of Rules | Strategic Plans and Reports | Member Federation Resource Centre | Technical Information | Anti Doping | Health & Science | Research Centre
Education | Congress | Council | Commissions

Technical Information

Technical information related to the organisation of competitions

MANUALS & GUIDELINES

TITLE	ABSTRACT	last modified	FORMAT	DOWNLOAD
Competition & Technical Rules – 2020 Edition	i	25 JAN 2020	PDF	EN FR
Index to Competition and Technical Rules 2020	i	27 APR 2020	PDF	EN
Technical Rules (amendment to Rule 5)	i	15 JUL 2020	PDF	EN

We use cookies to improve your experience. By using our site you are accepting our Cookie Policy | Continue

Competition & Tec....pdf | Show all

Technical Informa... | Webinar_20201121 | Untitled - Paint | Webinaire - Word | Règlements de l'I... | ENG 21:24

Comment le livre est-il structuré ?

- 4 Parties :
  - RÈGLES D’INTERPRÉTATION
  - DÉFINITIONS
  - RÈGLES DE COMPÉTITION
  - RÈGLES TECHNIQUES

Comment le livre est-il structuré ?

- On a regroupé des articles qui ont rapport aux organisations, rôles, records, etc. dans la section des RÈGLES DE COMPÉTITION
- On a regroupé des articles qui ont rapport au coté technique du déroulement des compétitions dans la section des RÈGLES TECHNIQUES.
- Les articles des règles ont des numéros et non une combinaison de numéros et lettres:
- 163.3 (a) devient RT-17.3.1

Comment le livre est-il structuré ?

- Tables d’équivalence:

Pages 5 à 10

Titre de la Règle	Ancienne référence	Nouvelle référence
Officiels internationaux	Règle 110	Règle 3 des Règles de compétition ou RC3
Aide aux athlètes	Règle 144	Règle 6 des Règles techniques ou RT6

RÈGLES D’INTERPRÉTATION

- Principes d’interprétation généraux
- Dispositions générales
- Définitions d’application Générale

DÉFINITIONS

Plusieurs définitions dont :

- Athlète
- Compétitions internationales
- Officiels
- Règlements
- Représentant d’athlète
- World Athletics
- Etc.

- À lire

Compétitions internationales

- 1.1 (a) les compétitions incluses dans la Série mondiale d’athlétisme ; (b) Le programme d’Athlétisme des Jeux olympiques.
- 1.2 Le programme d’Athlétisme des Jeux continentaux, régionaux ou de groupe qui ne se limite pas aux participants d’une seule Région continentale dans laquelle World Athletics n’a pas de contrôle exclusif.
- 1.3 Les championnats d’athlétisme régionaux ou de Groupe qui ne se limitent pas aux participants d’une seule Région continentale.
- 1.4 Les rencontres entre équipes de différentes Régions continentales représentant des Membres ou des Régions continentales ou des combinaisons de ceux-ci.

Compétitions internationales

- 1.5 Les Meetings et compétitions internationaux sur invitation qui, selon World Athletics, font partie de la structure globale et qui sont approuvés par le Conseil.
- 1.6 Les championnats continentaux et les autres compétitions intracontinentales organisés par une Association continentale.
- 1.7 Le programme d'Athlétisme des Jeux d'athlétisme continentaux, régionaux ou de Groupe et des championnats d'athlétisme régionaux ou de Groupe limités aux participants d'une même Association continentale.

Compétitions internationales

- 1.8 Les rencontres entre équipes représentant deux ou plusieurs Membres ou des combinaisons de ceux-ci au sein d'une même Région continentale, à l'exception des compétitions des catégories U18 et U20.
- 1.9 Les compétitions et Meetings internationaux sur invitation, autres que ceux visés au point 1.5 de la définition portant sur les Compétitions internationales, lorsque les frais de participation, les primes et/ou la valeur des récompenses non pécuniaires dépassent 50 000 USD au total ou 8 000 USD pour une seule épreuve.
- 1.10 Les programmes continentaux similaires à ceux visés au point 1.5 de la définition portant sur les Compétitions internationales.

RÈGLES DE COMPÉTITION

- I - Généralités
- II - Officiels
- III - Records du monde

RÈGLES TECHNIQUES

- I - GÉNÉRALITÉS
- II - LES COURSES SUR PISTE
- III- LES CONCOURS
  A. LES SAUTS VERTICAUX
  B. LES SAUTS HORIZONTAUX
  C. LES LANCERS
- IV - LES ÉPREUVES COMBINÉES
- V - LES COMPÉTITIONS EN SALLE
- VI - LES ÉPREUVES DE MARCHE
- VII - LES COURSES SUR ROUTE
- VIII – LE CROSS-COUNTRY, LES COURSES EN MONTAGNE ET LES COURSES DE TRAIL

RÈGLES DE COMPÉTITION

I – Généralités

- Couvre les compétitions internationales

RÈGLES DE COMPÉTITION

II – Officiels

- Délégués
- Officiels internationaux
- Officiels de la compétition
- Juges-arbitres
- Juges
- Etc.

À lire.

RÈGLES DE COMPÉTITION

III - Records du monde

- Soumission et homologation
- Conditions spécifiques
- Épreuves pour lesquelles des Records du monde sont reconnus

Bon de savoir.

RÈGLES DE COMPÉTITION
Changements aux règlements

Différent types de changements aux règlements

- ~~Suppression~~
- Modification
- Clarification
- Ajout d’un élément de règlement
- Une note qui devient un règlement
- Ajout d’une note importante

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-18 Juges-arbitres (125)

RC-18.1 (suppression)

…

Juge-arbitre (~~Course~~) désigné pour superviser les départs est appelé le Juge-arbitre des départs.

…

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-18 Juges-arbitres (125)

RC-18.2 (ajout)

Les Juges-Arbitres devront veiller à ce que les Règles et Règlements (et autres réglementations particulières à chaque compétition) soient observés. Ils décideront sur tout point litigieux concernant le déroulement de la compétition, et sur tout problème qui survient pendant la compétition (y compris à la zone d'échauffement, à la Chambre d'appel et, après la compétition, jusqu'à la Cérémonie de Remise des médailles incluse) et pour laquelle ces règles ne contiennent pas de disposition (ni règlement applicable), le cas échéant ou si nécessaire, en concertation avec les Délégués techniques.

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-18 Juges-arbitres (125)

RC-18.3 (ajout)

Le Juge-arbitre des épreuves combinées a toute autorité sur le déroulement de la compétition d'épreuves combinées et sur la conduite des épreuves individuelles respectives au sein de la compétition d'épreuves combinées (sauf pour les questions relatives à la sphère de responsabilité d'un Juge-arbitre des départs lorsque ce dernier est désigné et disponible).

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-18 Juges-arbitres (125)

RC-18.5 (ajout)

Le Juge-arbitre compétent aura le pouvoir d'avertir ou d'exclure de la compétition tout athlète ou équipe de relais se comportant de manière antisportive, de manière inadéquate ou en vertu des Règles 6, 16.5, 17.14, 17.15.4, 25.5, 25.19, 54.7.4, 54.10.8 ou 55.8.8 des Règles techniques.

Partout dans la règle, on remplace « tout athlète » par « tout athlète ou équipe de relais ».

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-18 Juges-arbitres (125)

RC-18.7

(ajout note 7)

(7) Dans le cas des épreuves de relais, les cartons reçus par un ou plusieurs membres de l'équipe pendant un tour de l'épreuve sont comptés contre l'équipe. Par conséquent, si un athlète reçoit deux cartons ou deux athlètes reçoivent chacun un carton jaune dans un tour quel qu'il soit d'une épreuve, l'équipe sera considérée comme ayant reçu un carton rouge et sera disqualifiée. **Les cartons reçus dans les épreuves de relais ne sont applicables qu'à l'équipe et ne sont jamais imputables à un athlète individuel.**

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-22 Coordonnateur des Départs, Starters et Starters de Rappel (129)

RC-22.2 (ajout et suppression) dans le but de clarifier le rôle du starter

Le Starter, dont la principale responsabilité est de garantir un départ juste et équitable pour tous les concurrents, aura le contrôle total des athlètes à leurs marques. Lors de l'utilisation d'un Système d'information sur les départs pour aider lors des courses utilisant un départ accroupi, la Règle 16.6 des Règles techniques doit être appliquée.

~~La responsabilité principale du Starter (et des Starters de Rappel) est d'assurer un départ juste et équitable pour tous les concurrents.~~

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-25 Secrétaire de compétition et Centre d'information technique (CIT)

Did not start	DNS	N'a pas pris le départ
Did not finish (Running or Race Walking Events)	DNF	N'a pas terminé l'épreuve (Épreuves de course ou de marche)
No valid trial recorded	NM	Aucun essai valable enregistré
Disqualified (followed by the applicable Rule number)	DQ	Disqualifié (suivi du numéro de la Règle applicable)
Valid trial in High Jump and Pole Vault	O	Essai valable au Saut en hauteur et au Saut à la perche
Failed trial	X	Essai raté (échec)
Passed trial	-	Essai non tenté (impasse)

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-25 Secrétaire de compétition et Centre d'information technique (CIT)

Retired from competition (Field or Combined Events)	r	Retiré de la compétition (Concours ou Épreuves combinées)
Qualified by place in Track Events	Q	Qualifié à la place dans les Courses
Qualified by time in Track Events	q	Qualifié au temps dans les Courses
Qualified by standard in Field Events	Q	Qualifié à la performance en ayant réalisé la performance de qualification standard dans les Concours
Qualified by performance in Field Events	q	Qualifié à la performance dans les Concours

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-25 Secrétaire de compétition et Centre d'information technique (CIT)

Advanced to next round by Referee	qR	Avancé dans le tour suivant par le Juge-arbitre
Advanced to next round by Jury of Appeal	qJ	Avancé dans le tour suivant par le Jury d'appel
Bent knee (Race Walking Events)	>	Genou plié (Épreuves de marche)
Loss of contact (Race Walking Events)	~	Perte de contact (Épreuves de marche)

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-25 Secrétaire de compétition et Centre d'information technique (CIT)

Yellow Card (followed by the applicable Rule number)	YC	Carton jaune (suivi du numéro de la Règle applicable)
Second Yellow Card (followed by the applicable Rule number)	YRC	2e carton jaune (suivi du numéro de la Règle applicable)
Red Card (followed by the applicable Rule number)	RC	Carton rouge (suivi du numéro de la Règle applicable)

RÈGLES DE COMPÉTITION

RC-28 Juge préposé aux mesures (scientifiques) (135)

(suppression)

…

Pour s’assurer que l’équipement fonctionne correctement, il doit, avant (~~et après~~) chaque épreuve, superviser une série de mesures, conjointement avec les Juges et sous la supervision du Juge-arbitre, pour confirmer que les résultats obtenus sont les mêmes que ceux mesurés avec un ruban en acier calibré et vérifié.

…

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-3 Catégories d’âge et de sexe (141)

RT-3.1 Catégories d’âge

(ajout)

Les Compétitions selon les présentes Règles peuvent être réparties en groupes d’âge selon la classification suivante ou selon les dispositions supplémentaires prévues dans le règlement de compétition concerné ou par l’organe directeur compétent :

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-3 Catégories d'âge et de sexe (141)

RT-3.1 Catégories d'âge (ajout)

- U18 (moins de 18 ans) Hommes et Femmes : Tout athlète âgé de 16 ou de 17 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- U20 (moins de 20 ans) Hommes et Femmes : Tout athlète âgé de 18 ou de 19 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- Vétérans Hommes et Femmes : Tout athlète devient vétéran le jour de ses 35 ans.

RT-3.3 Catégories de sexe (ajout)

Re : RT-3.3, RT-3.4, RT-3.5, RT-3.6 définissent Hommes et Femmes

À lire

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-5 Vêtements, chaussures et dossards (143)

RT-5.1 Vêtements (suppression)

Les athlètes ne doivent pas porter une tenue qui pourrait gêner la vision des Juges~~. Les athlètes doivent porter un maillot dont l'avant et l'arrière sont de la même couleur.~~

~~Note : L'organe directeur compétent pourra spécifier, dans la réglementation relative à une compétition que les maillots des athlètes devront obligatoirement être de la même couleur à l'avant et à l'arrière~~.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-5 Vêtements, chaussures et dossards (143)

RT-5.1 Vêtements

(ajout)

Note (i) : Dans la Règle 5.1 des Règles techniques, la référence à ce qui « pourrait gêner la vision des Juges » devrait être interprétée largement et inclure la coiffure arborée par les athlètes dans des cas particuliers.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-5 Vêtements, chaussures et dossards (143)

RT-5.2 Chaussures

- Nouvelles règles sur l'accessibilité, sur la semelle et le talon
- Voir : **Technical Rules (amendment to Rule 5).html** sur le site le World Athletics
- Amendments to Rule 5 of the Technical Rules (formerly Competition Rule 143)
- Approved by Council on 15 July 2020, effective from 28 July 2020

- Athlétisme Canada n'a pas encore statué là-dessus

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-5 Vêtements, chaussures et dossards (143)

RT-5.2 Chaussures

Où mesurer pour calculer les épaisseurs maximales :

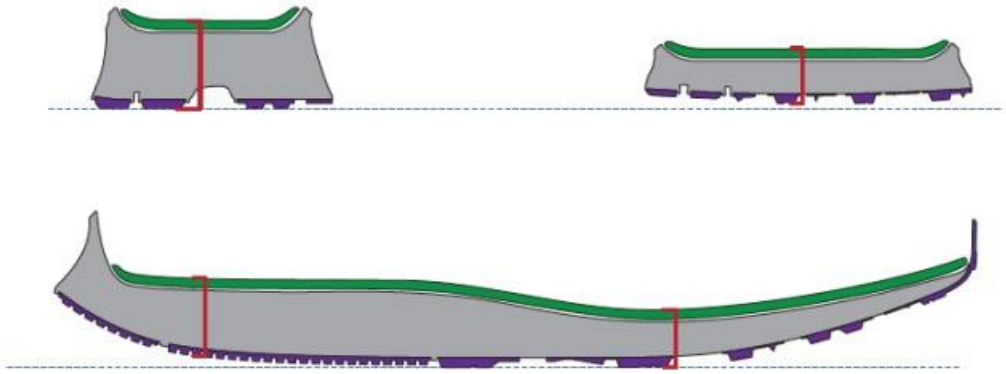

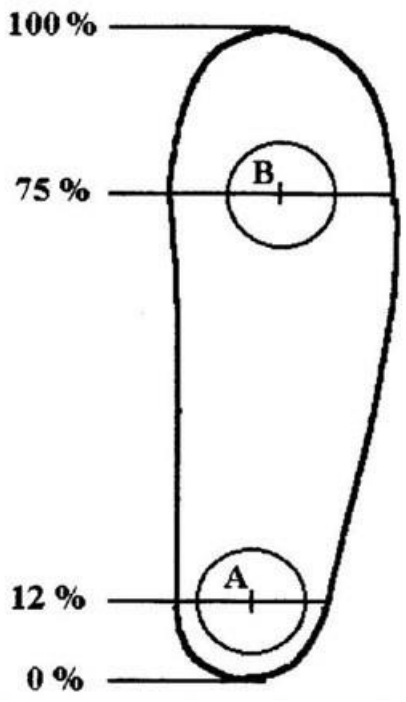

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-6 Aide aux athlètes (144)

RT-6.4 Aide autorisée (ajout)

RT-6.4.7 Le soutien physique de la part d'un officiel ou d'une autre personne désignée par les organisateurs pour se remettre en position debout ou pour obtenir de l'aide médicale.

RT-6.4.8 L'usage de voyants lumineux électroniques ou de dispositifs similaires indiquant les temps de passage durant une course, y compris ceux relatifs à un record.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-7 Incidence de la disqualification (145)

RT-7.3 Disqualification résultant d'une exclusion en vertu de la Règle 18.5 des Règles de compétition (y compris la Règle 16.5 des Règles techniques)

(Ajout d'un nouvel alinéa et renumérotation)

Si une équipe de relais est exclue de la compétition en vertu de la Règle 18.5 des Règles de compétition, elle sera disqualifiée pour cette épreuve. Les performances réalisées dans un tour précédent de l'épreuve demeureront valides.

Re : RT-18.5 Comportement antisportif

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-7 Incidence de la disqualification (145)

RT-7.3 Disqualification résultant d’une exclusion en vertu de la Règle 18.5 des Règles de compétition (y compris la Règle 16.5 des Règles techniques)

(suite)

Une telle disqualification n’empêchera pas les athlètes de l’équipe ou toute équipe de relais de cette équipe de prendre part à d’autres épreuves (y compris les épreuves individuelles d’une Épreuve combinée, ou les autres épreuves auxquelles ils participent simultanément et les courses de relais) dans ladite compétition.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

RT-8.4 Dans une Course sur piste

(Ajout d'un nouvel alinéa)

RT-8.4.4 Lorsqu'une réclamation est faite par un athlète, par quelqu'un agissant en son nom ou par une équipe ou au nom d'une équipe qui n'a pas terminé la course, le Juge-arbitre doit tout d'abord vérifier si l'athlète ou l'équipe a été disqualifié(e) ou aurait dû être disqualifié(e) pour violation des Règles sans rapport avec l'objet de la réclamation. Si tel était le cas, la réclamation serait refusée.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

RT-8.4 Dans une Course sur piste

Exemple 1 : 800m préliminaire

- Un athlète (A) est poussé à l'intérieur de la piste par un autre athlète (B) à 300 m de l'arrivée. L'athlète (A) arrête.
- L'athlète (A) demande d'être ajouté à la finale puisqu'il a été poussé.
- Le Juge-arbitre découvre que l'athlète (A) a couru à l'intérieur de son couloir sur 5m juste avant le rabattement.
- L'athlète (A) a fait une faute (RT-17.3.1).
- Le Juge-arbitre ne permettra pas la réclamation.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

RT-8.5 Dans Concours

Dans un Concours, si un athlète proteste verbalement et immédiatement à propos d'un essai jugé comme faute, le Juge-arbitre de l'épreuve peut, s'il a le moindre doute, ordonner que l'essai soit mesuré et le résultat enregistré, afin de sauvegarder les droits de tous ceux qui sont concernés. Si l'essai faisant l'objet de la réclamation s'est déroulé

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

RT-8.5 Dans Concours

RT-8.5.1 Lors des trois premiers tours d'essais d'une Épreuve de saut horizontal ou de lancer à laquelle participent plus de huit athlètes, et que l'athlète ne peut accéder à un tour suivant que si la réclamation ou l'appel subséquent est accepté ; ou

RT-8.5.1 Dans une Épreuve de saut vertical, dans laquelle l'athlète progresserait vers une hauteur plus élevée uniquement si la réclamation ou l'appel subséquent est accepté,

Le Juge-arbitre peut, en cas de doute, autoriser l'athlète à continuer à concourir « sous réserve », afin de sauvegarder les droits de tous ceux qui sont concernés.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3
A	65.12	X	62.31
B	55.78	56.34	58.45
C	64.58	61.25	X
D	57.87	X	X
E	52.16	58.24	55.27
F	58.24	54.87	54.45
G	57.01	55.57	56.46
H	X	X	(59.80) X
I	58.61	X	52.48
J	58.81	56.73	X

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait de 3e faute.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers
A	65.12	X	62.31	65.12
B	55.78	56.34	58.45	58.45
C	64.58	61.25	X	64.58
D	57.87	X	X	57.87
E	52.16	58.24	55.27	58.24
F	58.24	54.87	54.45	58.24
G	57.01	55.57	56.46	57.01
H	X	X	(59.80) X	NM
I	58.61	57.14	52.48	58.61
J	58.81	56.73	X	58.81

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait de 3e faute.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5
C	64.58	61.25	X	64.58	2
D	57.87	X	X	57.87	8
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7
G	57.01	55.57	56.46	57.01	9
H	X	X	(59.80) X	NM	-
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4
J	58.81	56.73	X	58.81	3

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait faute au 3e essai.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque (si le protêt était gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position si protêt n' était pas gagné	Position si protêt était gagné
A	65.12	X	62.31	65.12	1	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	6
C	64.58	61.25	X	64.58	2	2
D	57.87	X	X	57.87	8	9
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	7
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	8
G	57.01	55.57	56.46	57.01	9	10
H	X	X	59.80	59.80	-	3
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	5
J	58.81	56.73	X	58.81	3	4

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait de 3e faute.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers	Ordre des 3 derniers lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	1	9
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	5
C	64.58	61.25	X	64.58	2	8
D	57.87	X	X	57.87	8	2
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	4
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	3
G	57.01	55.57	56.46	57.01	9	
H	X	X	(59.80) X	NM	-	1
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	6
J	58.81	56.73	X	58.81	3	7

Le juge-arbitre a des doutes et laisse l'athlète compétitionner.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers	Order des 3 derniers lancers	4	5	6
A	65.12	X	62.31	65.12	1	9	61.27	59.32	66.44
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	5	X	56.28	X
C	64.58	61.25	X	64.58	2	8	X	66.20	X
D	57.87	X	X	57.87	8	2	51.49	58.82	61.24
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	4	54.91	53.38	X
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	3	51.92	X	53.04
G	57.01	55.57	56.46	57.01	9				
H	X	X	(59.80) X	NM	-	1	(49.16)	(57.87)	X
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	6	52.58	60.34	59.37
J	58.81	56.73	X	58.81	3	7	59.68	54.98	X

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01
H	X	X	(59.80) X	NM	(49.16)	(57.87)	X	(57.87)
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque (si le protêt n'est pas gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers	Position finale
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45	6
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20	2
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24	3
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24	8
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24	7
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01	9
H	X	X	~~(59.80)~~ X	NM	~~(49.16)~~	~~(57.87)~~	~~X~~	NM	-
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34	4
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68	5

Si le protêt n'est pas gagné, on retire les performances des tours 4, 5 et 6.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque (si le protêt est gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers	Position finale
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45	7
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20	2
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24	3
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24	9
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24	8
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01	10
H	X	X	59.80	59.80	49.16	57.87	X	59.80	5
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34	4
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68	6

Si le protêt est gagné, on garde toutes les performances.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque (conclusion)

- Toutes les performances de l'athlète qui proteste comptent s'il gagne son protêt.
- La performance protestée (3e ici) et les performances des 4e, 5e et 6e lancers de l'athlète qui proteste ne comptent pas s'il ne gagne pas son protêt.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

RT-8.6 Dans Concours

(Ajout d'un nouvel alinéa)

RT-8.6 …

Dans les Concours, lorsque, du fait d'un athlète participant à une compétition « sous réserve », un autre athlète est autorisé à continuer la compétition alors qu'il ne l'aurait pas fait autrement, les performances de cet athlète et ses résultats éventuels resteront valables, que la réclamation orale immédiate de l'athlète « sous réserve » aboutisse ou non.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3
A	65.12	X	62.31
B	55.78	56.34	58.45
C	64.58	61.25	X
D	57.87	X	X
E	52.16	58.24	55.27
F	58.24	54.87	54.45
G	57.01	55.57	56.46
H	X	57.87	(59.80) X
I	58.61	57.14	52.48
J	58.81	56.73	X

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait faute au 3e essai.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers
A	65.12	X	62.31	65.12
B	55.78	56.34	58.45	58.45
C	64.58	61.25	X	64.58
D	57.87	X	X	57.87
E	52.16	58.24	55.27	58.24
F	58.24	54.87	54.45	58.24
G	57.01	55.57	56.46	57.01
H	X	57.87	(59.80) X	57.87
I	58.61	57.14	52.48	58.61
J	58.81	56.73	X	58.81

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait faute au 3e essai.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5
C	64.58	61.25	X	64.58	2
D	57.87	X	X	57.87	8=
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7
G	57.01	55.57	56.46	57.01	10
H	X	57.87	(59.80) X	57.87	8=
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4
J	58.81	56.73	X	58.81	3

Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait faute au 3e essai.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque (si le protêt était gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position si protêt n'était pas gagné	Position si protêt était gagné
A	65.12	X	62.31	65.12	1	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	6
C	64.58	61.25	X	64.58	2	2
D	57.87	X	X	57.87	8=	9
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	7
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	8
G	57.01	55.57	56.46	57.01	10	10
H	X	57.87	59.80	59.80	8=	3
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	5
J	58.81	56.73	X	58.81	3	4

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

- Athlète H proteste verbalement qu'il n'a pas fait faute au 3e essai.
- Le Juge-arbitre de l'épreuve ne peut pas confirmer ou infirmer que l'athlète a raison. Il s'en remet au Juge-arbitre vidéo.
- Le juge-arbitre vidéo n'a pas le temps de voir la réclamation avant que les 3 derniers lancers s'effectuent.
- Le Juge-arbitre de l'épreuve a un doute.
- Le classement après 3 lancers fait qu'il y a une égalité en 8e position (D et H). Cette égalité n'existerait pas si la réclamation était acceptée.
- L'athlète D est ajouté pour les 3 derniers lancers.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers	Ordre des 3 derniers lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	1	9
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	5
C	64.58	61.25	X	64.58	2	8
D	57.87	X	X	57.87	8=	1
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	4
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	3
G	57.01	55.57	56.46	57.01	10	
H	X	57.87	(59.80) X	57.87	8=	2
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	6
J	58.81	56.73	X	58.81	3	7

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	Position après 3 lancers	Order des 3 derniers lancers	4	5	6
A	65.12	X	62.31	65.12	1	9	61.27	59.32	66.44
B	55.78	56.34	58.45	58.45	5	5	X	56.28	X
C	64.58	61.25	X	64.58	2	8	X	66.20	X
D	57.87	X	X	57.87	8=	1	51.49	58.82	61.24
E	52.16	58.24	55.27	58.24	6	4	54.91	53.38	X
F	58.24	54.87	54.45	58.24	7	3	51.92	X	53.04
G	57.01	55.57	56.46	57.01	10				
H	X	57.87	(59.80) X	57.87	8=	2	49.16	54.37	X
I	58.61	57.14	52.48	58.61	4	6	52.58	60.34	59.37
J	58.81	56.73	X	58.81	3	7	59.68	54.98	X

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01
H	X	57.87	(59.80) X	57.87	49.16	54.37	X	57.87
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque (si le protêt n'est pas gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers	Position finale
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45	6
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20	2
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24	3
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24	8
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24	7
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01	10
H	X	57.87	(59.80) X	57.87	49.16	54.37	X	57.87	9
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34	4
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68	5

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 2 : Lancer du disque (si le protêt est gagné)

Nom	1	2	3	Meilleur des 3 premiers lancers	4	5	6	Meilleur de tous les lancers	Position finale
A	65.12	X	62.31	65.12	61.27	59.32	66.44	66.44	1
B	55.78	56.34	58.45	58.45	X	56.28	X	58.45	7
C	64.58	61.25	X	64.58	X	66.20	X	66.20	2
D	57.87	X	X	57.87	51.49	58.82	61.24	61.24	3
E	52.16	58.24	55.27	58.24	54.91	53.38	X	58.24	9
F	58.24	54.87	54.45	58.24	57.92	X	53.04	58.24	8
G	57.01	55.57	56.46	57.01				57.01	10
H	X	57.87	59.80	59.80	49.16	54.37	X	59.80	5
I	58.61	57.14	52.48	58.61	52.58	60.34	59.37	60.34	4
J	58.81	56.73	X	58.81	59.68	54.98	X	59.68	6

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-8 Réclamations et appels (146)

Exemple 1 : Lancer du disque (conclusion)

- Toutes les performances de l'athlète qui proteste (H) comptent s'il gagne son protêt.
- La performance protestée de l'athlète qui proteste (H) ne comptent pas s'il ne gagne pas son protêt.
- Les performances de l'autre athlète qui a été ajouté **malgré lui** (D) comptent peut importe si le protêt par l'athlète qui proteste (H) est gagné ou non.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-9 Compétitions mixtes (147)

RT-9.2 (modification)

RT-9.2.1 La compétition mixte dans le stade pour les courses de 5000m ou plus ; ceci est permis seulement lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'athlètes d'un sexe ou des deux sexes en compétition pour justifier la tenue de courses séparées. Le sexe de chaque athlète sera mentionné dans le résultat. De telles courses ne doivent en aucun cas être organisées de manière à permettre aux athlètes d'un sexe de se faire donner l'allure ou d'être aidés par des athlètes d'un autre sexe.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-9 Compétitions mixtes (147)

RT-9.2 (ajout)

RT-9.2.2 Les Concours pour hommes et femmes peuvent se dérouler simultanément sur une ou plusieurs aires de compétition. Des fiches de résultats distinctes seront utilisées et les résultats seront annoncés pour chacun des sexes. Chaque tour des essais pour de telles épreuves de Concours peut être effectué soit en appelant tous les athlètes d'un sexe suivi de l'autre, soit en les alternant. Aux fins de la Règle 25.17 des Règles techniques, tous les athlètes seront considérés comme étant du même sexe.

…

Re: RT-25.17 Temps imparti pour les essais

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-9 Compétitions mixtes (147)

RT-9.2 (ajout)

RT-9.2.2 …

Lorsque des épreuves de Sauts verticaux se déroulent sur une seule aire de compétition, les Règles 26 à 28 des Règles techniques doivent être strictement appliquées, y compris la règle selon laquelle la barre doit être continuellement montée conformément à un même ensemble de paliers convenus pour l'ensemble de la compétition.

Re: RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux

Re: RT-27 Saut en hauteur

Re: RT-28 Saut à la perche

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS -

RT-16 Le départ (162)

RT-16.7 Faux départ

(Ajout et modification)

Après avoir pris sa position complète et finale de départ, un athlète ne devra commencer son départ qu'après le coup de feu. Si, de l'avis du Starter (y compris en application de la Règle 22.6 des Règles de compétition), il commence son mouvement avant, cela sera un faux départ. Le commencement du départ est défini ainsi :

Re: RC-22.6 Starters

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-16 Le départ (162)

RT-16.7 Faux départ

(Ajout et modification - suite)

RT-16.7.1 Dans le cas d'un départ accroupi : tout mouvement de l'athlète qui **inclut ou entraîne** une perte de contact de l'un ou des deux pieds de l'athlète avec la/les plaque(s) des blocs de départ ou une perte de contact de l'une ou des deux mains avec le sol ;

RT-16.7.2 Dans le cas d'un départ en position debout : tout mouvement qui **entraîne** la perte de contact d'un pied ou des deux pieds avec le sol.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-16 Le départ (162)

RT-16.7 Faux départ

(Ajout et modification - suite)

Note (i) : Tout autre mouvement d'un athlète ne sera pas considéré comme le commencement du départ. Dans de tels cas, cela pourra donner lieu à un avertissement disciplinaire ou à une disqualification.

RÈGLES TECHNIQUES - GÉNÉRALITÉS

RT-17 La Course (163)

RT-17.6 Quitter la piste

(ajout)

Un athlète, après avoir quitté volontairement la piste, sauf en application de la Règle 24.6.3 des Règles techniques, ne sera pas autorisé à poursuivre la course.

Dans les relais (RT-24.6.3), permettre de reprendre un témoin échappé, si c'est fait selon les règles.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-17 La Course (163)

RT-17.14 Indication des temps intermédiaires
(ajout, modification et suppression)
Quoi qu'il en soit, ces temps ne doivent pas être communiqués aux athlètes par des personnes se trouvant à l'intérieur de la zone de compétition sans l'accord préalable du Juge-arbitre compétent qui ne peut autoriser ou désigner qu'une seule personne pour annoncer les temps à chacun des **deux** points de chronométrage maximum convenus.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-17 La Course (163)

RT-17.14 Indication des temps intermédiaires

(ajout, modification et suppression – suite)

~~Cette autorisation ne sera accordée que lorsqu'aucun tableau d'affichage n'est visible pour les athlètes de l'endroit où ils se trouvent et dans des circonstances où ces temps intermédiaires seront donnés à tous les athlètes participant à une course donnée~~).

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-17 La Course (163)

RT-17.15 Boissons et épongement

(Ajout d'un nouvel alinéa et réagencement des alinéas suivants)

RT-17.15.3 Un athlète peut, à tout moment, transporter de l'eau ou un ravitaillement à la main ou accroché(e) à son corps, à la condition qu'ils aient été portés par l'athlète depuis le départ ou qu'ils aient été pris ou obtenus à un poste officiel.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-19 Chronométrage et photographie d'arrivée (165)

RT-19.13 Système de photographie d'arrivée et de chronométrage entièrement automatique – Le système (suppression et renumérotation)

Un Système de photographie d'arrivée et de chronométrage entièrement automatique doit avoir été contrôlé et un certificat d'exactitude délivré dans les quatre ans qui précèdent la compétition, comprenant les éléments suivants.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-19 Chronométrage et photographie d'arrivée (165)

RT-19.17 Un système qui fonctionne automatiquement à l'arrivée, mais pas au départ, est considéré comme étant un chronométrage manuel à condition que le système ait été déclenché conformément à la Règle 19.7 des Règles techniques ou avec une précision équivalente. L'image peut être utilisée comme un support valable pour déterminer les positions et ajuster les écarts de temps entre les coureurs.

Re : RT-19.7 Quand partir le chrono

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-19 Chronométrage et photographie d’arrivée (165)

RT-19.18 Un système qui fonctionne automatiquement au départ mais non à l’arrivée est considéré comme n’étant ni un chronométrage manuel ni un chronométrage entièrement automatique. Il ne doit donc pas être utilisé pour établir des temps officiels.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-20 Répartition des athlètes, tirages au sort et qualifications dans les courses (166)

RT-20.8 Progression

Note : Pour les courses d'une distance supérieure à 800 mètres lors desquelles des tours de qualification sont organisés, il est recommandé que seul un petit nombre d'athlètes se qualifient au temps.

- Pour appliquer cette recommandation, on doit avoir de très bons temps pour tout le monde pour s'assurer des vagues équilibrées.
- Pas toujours le cas dans les compétitions provinciales…

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-22 Courses de haies (168)

RT-22.6 Déroulement de la course

(ajout et modification)

Toutes les courses se disputeront en couloirs et chaque athlète devra ~~se tenir dans son couloir et~~ franchir chaque haie et rester dans son couloir d'un bout à l'autre de la course. Le défaut de le faire entraînera la disqualification, sauf si la Règle 17.4 des Règles techniques s'applique. En outre, un athlète sera également disqualifié dans les cas suivants :

Re : RT-17.4 : sortie acceptable de son couloir

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-22 Courses de haies (168)

RT-22.6 Déroulement de la course - disqualification (ajout et modification - suite)

RT-22.6.1 Son pied ou sa jambe se trouve, au moment du franchissement, sur un côté ou l'autre de la haie, en dessous du plan horizontal du bord supérieur de n'importe quelle haie ; ou

RT-22.6.2 (~~Si, de l'avis du Juge-arbitre, il renverse délibérément une haie quelle qu'elle soit)~~ Il renverse une haie ou la déplace avec la main, le corps ou la face supérieure de la jambe d'attaque ; ou

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-22 Courses de haies (168)

RT-22.6 Déroulement de la course - disqualification (ajout et modification – suite)

RT-22.6.3 Il renverse ou déplace une haie directement ou indirectement dans son couloir ou un autre couloir de telle manière que cela ait une incidence ou engendre une gêne pour un ou plusieurs athlètes participant à la course et/ou que cela conduit à l’infraction d’une autre Règle.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-22 Courses de haies (168)

RT-22.6 Déroulement de la course - disqualification (ajout et modification – suite et fin)

- On enlève la notion de renverser **délibérément** une haie quelle qu'elle soit.
- On enlève la notion de **l'avis** du Juge-arbitre (ou du commissaire).
- La main, le corps ou la face supérieure de la jambe d'attaque sont les points de référence maintenant.
- Les **faits** seulement comptent, pas les opinions.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-23 Courses de Steeple (169)

RT-23.5 Barrières

(ajout)

RT-23.5 Les barrières mesureront 0,914 m (± 0,003 m) de haut pour les épreuves masculines Senior et U20, 0,838 m (± 0,003 m) de haut pour les épreuves masculines U18 et 0,762 m (± 0,003 m) pour les épreuves féminines. Elles auront une longueur d'au moins 3,94m.

…

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-23 Courses de Steeple (169)

RT-23.5 Profondeur de l'eau (modification)

La profondeur de l'eau au pied de la haie sera de ~~(0,70m)~~ 0,50 m (±0,05 m) sur ~~(0,30m)~~ 1,20 m environ. À partir de là, le fond aura une pente uniforme de 12,4° (± 1°) ascendante jusqu'au niveau de la piste à l'extrémité la plus éloignée de la fosse.

Note : Les fosses conformes aux normes 2018/19 restent valables.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-24 Courses de relais (170)

RT-24.10 Composition des équipes (modification)

RT-24.10 Toutefois, lorsqu'une équipe de relais a pris le départ d'une compétition, quatre athlètes supplémentaires au maximum peuvent être retenus comme remplaçants dans la composition de l'équipe.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-24 Courses de relais (170)

RT-24.22 Épreuves non-habituelles

(ajout)

RT-24.22 En ce qui concerne les épreuves de relais non prévues par la présente Règle, le règlement de compétition pertinent devrait préciser les règles spécifiques à appliquer et les modalités selon lesquelles le relais doit se dérouler.

RÈGLES TECHNIQUES - LES COURSES SUR PISTE

RT-24 Courses de relais (170)

RT-24.22 Épreuves non-habituelles

Exemple:

- 400m-200m-200m-800m n’est pas couvent dans le livre.
- Combien de courbes en couloir?
- Comment faire les échanges?
- Ces éléments devraient être explicites dans le document technique pour éviter des surprises.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.6 Ordre de compétition et essais

(ajout)

Note (iv) : Le règlement de l’organisme dirigeant compétent peut spécifier que l’ordre de compétition peut être modifié à nouveau après tout tour d’essais supplémentaire après le troisième.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

Épreuves Individuelles					**Épreuves Combinées**			
	Saut en hauteur	Saut à la perche	Autre			Saut en hauteur	Saut à la perche	Autre
Plus de 3 athlètes (ou pour le tout premier essai de chaque athlète)	1 min	1 min	1 min		Plus de 3 athlètes (ou pour le tout premier essai de chaque athlète)	1 min	1 min	1 min
2 ou 3 athlètes	1 min 30	2 min	1 min		2 ou 3 athlètes	1 min 30	2 min	1 min
1 athlète	3 min	5 min	-		1 athlète	2 min	3 min	-
Essais consécutifs	2 min	3 min	2 min		Essais consécutifs	2 min	3 min	2 min

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

Si vous avez téléchargé le livre de règlements il y a quelques jours, vérifier que les tableaux sont différents.
S'il sont identiques, vous devez télécharger à nouveau le livre de règlements qui est à jour maintenant.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

(Revoir les notes)

Note (i) : L’athlète devrait pouvoir voir une horloge de concentration indiquant le temps restant autorisé pour un essai. De plus, un officiel doit lever un drapeau jaune et le maintenir levé, ou indiquer par tout autre signal, lorsqu’il ne reste plus que 15 secondes de temps autorisé.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais
(Revoir les notes)

- Quel signal avons-nous quand le temps est écoulé ?
- Tout le monde (juges et athlètes) devraient savoir ce signal pour éviter des réclamations.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

(Revoir les notes)

Note (ii) : Au Saut en hauteur et au Saut à la perche, toute modification du temps alloué pour un essai, à l'exception du temps fixé pour des essais consécutifs, ne sera pas appliquée avant que la barre ne soit montée à une nouvelle hauteur. Dans les autres Épreuves de concours, sauf pour les essais consécutifs, le temps imparti ne changera pas.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

(Revoir les notes)

Note (iii) : Le calcul du nombre d’athlètes restant en compétition doit prendre en compte les athlètes qui pourraient être départagés par un saut de barrage pour la première place.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais

(Revoir les notes)

Note (iv) : Au Saut en hauteur et au Saut à la perche, lorsqu'il reste un seul athlète (qui a gagné la compétition) et qu'il tente d'établir un Record du monde ou un autre record pertinent pour la compétition, le temps imparti sera augmenté d'une minute.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais
(Revoir les notes)

Pour moi, qu’est un record pertinent pour la compétition ?

- Un record Pan-Am aux jeux Pan-Am
- Un record canadien aux championnats canadiens
- Un record du Québec à une compétition provinciale

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-25 Conditions générales – Concours (180)

RT-25.17 Temps imparti pour les essais
(Revoir les notes)

Un seul athlète (qui a gagné la compétition).

Si un athlète fait l'impasse à la hauteur précédente et qu'il y a chance d'avoir un ex-aequo, il n'a pas encore gagné, même s'il tente de battre un record.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.8 Classement

Si deux ou plusieurs athlètes franchissent la même hauteur finale, la procédure d'attribution des places sera la suivante

RT-26.8.1 L'athlète ayant effectué le plus petit nombre de sauts à la dernière hauteur franchie se verra attribuer la meilleure place.

RT-26.8.2 Si les athlètes sont à égalité au regard de la Règle 26.8.1 des Règles techniques, l'athlète ayant le moins d'échecs sur l'ensemble de l'épreuve, jusqu'à la dernière hauteur franchie incluse, se verra attribuer la meilleure place.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.8 Classement

RT-26.8.3 Si les athlètes sont toujours à égalité au regard de la Règle 26.8.2 des Règles techniques, les athlètes concernés seront classés ex æquo à moins qu'il ne s'agisse de la première place.

RT-26.8.3 S'il s'agit de la première place, un saut de barrage entre ces athlètes sera effectué en application de la Règle 26.9 des Règles techniques, sauf disposition contraire, soit avant la compétition en se basant sur le règlement applicable à la compétition, soit pendant la compétition mais avant le début de l'épreuve, par le(s) Délégué(s) technique(s) ou par le Juge-arbitre si aucun Délégué technique n'a été désigné.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.8 Classement

Si aucun saut de barrage n’est effectué, y compris lorsque les athlètes concernés à un moment donné décident de ne plus sauter, l’égalité pour la première place sera maintenue.

Note : La présente Règle 26.8.4 ne s’applique pas aux compétitions d’Épreuves combinées

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38
A	-	-	O	X	XO	XXX		
B	-	O	-	O	O	-		
C	-	O	XO	XO	O	XXX		
D	O	O	O	O	O	XXX		
E	O	-	O	-	XXO	XXX		

B a fait l’impasse à 2.34

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Performance à date	Nombre d'échecs au dernier saut réussi	Nombre d'échecs dans l'ensemble
A	-	-	O	X	XO	XXX			2.31	1	2
B	-	O	-	O	O	-			2.31	0	0
C	-	O	XO	XO	O	XXX			2.31	0	2
D	O	O	O	O	O	XXX			2.31	0	0
E	O	-	O	-	XXO	XXX			2.31	2	2

B a fait l'impasse à 2.34

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Performance à date	Nombre d'échecs au dernier saut réussi	Nombre d'échecs dans l'ensemble	Classe-ment partiel
A	-	-	O	X	XO	XXX			2.31	1	1	4
B	-	O	-	O	O	-			2.31	0	0	1 ou 2
C	-	O	XO	XO	O	XXX			2.31	0	2	3
D	O	O	O	O	O	XXX			2.31	0	0	1 ou 2
E	O	-	O	-	XXO	XXX			2.31	2	2	5

B a fait l'impasse à 2.34

Mais il n'a pas encore gagné le concours. Il sont toujours 2 dans la compétition

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Perfomance à date	Nombre d'essais au dernier saut réussi	Nombre d'échecs dans l'ensemble	Classe-ment final
A	-	-	O	X	XO	XXX			2.31	1	1	4
B	-	O	-	O	O	-	XXO		2.36	0	0	1
C	-	O	XO	XO	O	XXX			2.31	0	2	3
D	O	O	O	O	O	XXX			2.31	0	0	2
E	O	-	O	-	XXO	XXX			2.31	2	2	5

Si B réussi, il gagne.

S'il tente de sauter 2.38, il aura les conditions pour avoir la minute de plus.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Perfor-mance à date	Nombre d'échecs au dernier saut réussi	Nombre d'échecs dans l'ensemble	Classe-ment partiel
A	-	-	O	X	XO	XXX			2.31	1	1	4
B	-	O	-	O	O	-	XXX		2.31	0	0	1 ou 2
C	-	O	XO	XO	O	XXX			2.31	0	2	3
D	O	O	O	O	O	XXX			2.31	0	0	1 ou 2
E	O	-	O	-	XXO	XXX			2.31	2	2	5

Si B ne réussi pas, il y a ex-aequo.

On aura un barrage entre B et D parce que c'est pour la première place.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.8 Classement

Dispositions relatives au saut de barrage :

RT-26.9.1 Les athlètes concernés doivent sauter à chaque hauteur jusqu'à parvenir à une décision ou jusqu'à ce que tous les athlètes concernés décident de ne pas continuer à sauter plus haut.

RT-26.9.2 Chaque athlète aura un essai à chaque hauteur.

RT-26.9.3 Le saut de barrage commencera à la hauteur suivante déterminée conformément à la Règle 26.1 des Règles techniques qui suit la dernière hauteur réussie par les athlètes concernés.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.8 Classement

RT-26.9.4 Si aucune décision n’est arrêtée, la barre sera montée si au moins deux des athlètes concernés ont réussi, ou abaissée si tous les athlètes concernés ont échoué, de 2 cm pour le Saut en hauteur, de 5 cm pour le Saut à la perche.

RT-26.9.5 Si un athlète ne saute pas à une hauteur, il perd automatiquement toute possibilité de passer à une place plus élevée. S’il ne reste alors qu’un seul athlète, il est déclaré vainqueur, qu’il tente ou non cette hauteur.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34
A	-	-	O	X	XO	XXX			
B	-	O	-	O	O	-	XXX		
C	-	O	XO	XO	O	XXX			
D	O	O	O	O	O	XXX			
E	O	-	O	-	XXO	XXX			

Le saut de barrage commencera à la hauteur suivante déterminée conformément à la Règle 26.1 des Règles techniques qui suit la dernière hauteur réussie par les athlètes concernés : 2.34

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34
A	-	-	O	X	XO	XXX			
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X
C	-	O	XO	XO	O	XXX			
D	O	O	O	O	O	XXX			X
E	O	-	O	-	XXO	XXX			

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34	Barrage à 2.32
A	-	-	O	X	XO	XXX				
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X	
C	-	O	XO	XO	O	XXX				
D	O	O	O	O	O	XXX			X	
E	O	-	O	-	XXO	XXX				

Si aucune décision n’est arrêtée, la barre sera montée si au moins deux des athlètes concernés ont réussi, ou abaissée si tous les athlètes concernés ont échoué, de 2 cm pour le Saut en hauteur.

Prochaine hauteur : 2.32

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34	Barrage à 2.32
A	-	-	O	X	XO	XXX				
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X	O
C	-	O	XO	XO	O	XXX				
D	O	O	O	O	O	XXX			X	O
E	O	-	O	-	XXO	XXX				

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34	Barrage à 2.32	Barrage à 2.34
A	-	-	O	X	XO	XXX					
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X	O	
C	-	O	XO	XO	O	XXX					
D	O	O	O	O	O	XXX			X	O	
E	O	-	O	-	XXO	XXX					

Si aucune décision n’est arrêtée, la barre sera montée si au moins deux des athlètes concernés ont réussi, ou abaissée si tous les athlètes concernés ont échoué, de 2 cm pour le Saut en hauteur.

Prochaine hauteur : 2.34

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34	Barrage à 2.32	Barrage à 2.34
A	-	-	O	X	XO	XXX					
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X	O	X
C	-	O	XO	XO	O	XXX					
D	O	O	O	O	O	XXX			X	O	O
E	O	-	O	-	XXO	XXX					

B a échoué à 2.34 mais D a réussi.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

Exemple : Saut en hauteur (Record national: 2.35)

Nom	2.15	2.20	2.24	2.28	2.31	2.34	2.36	2.38	Barrage à 2.34	Barrage à 2.32	Barrage à 2.34	Performance finale	Classe-ment final
A	-	-	O	X	XO	XXX						2.31	4
B	-	O	-	O	O	-	XXX		X	O	X	2.32	2
C	-	O	XO	XO	O	XXX						2.31	3
D	O	O	O	O	O	XXX			X	O	O	2.34	1
E	O	-	O	-	XXO	XXX						2.31	5

RT-25.21 Chaque athlète se verra crédité de la meilleure performance de tous ses essais, y compris, dans le cas du Saut en hauteur et du Saut à la perche, ceux réalisés pour départager une égalité pour la première place.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-26 Conditions générales - Sauts verticaux (181)

RT-26.6 Prise de mesure de la hauteur

(Ajout)

Tout mesurage d'une nouvelle hauteur doit être effectué avant que les athlètes ne tentent cette hauteur. Un nouveau mesurage devrait être réalisé si la barre a été remplacée.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-27 Saut en hauteur (182)

RT-27.4 Zone d'élan et d'appel
(modification et ajout)

La déclivité descendante maximale de la piste d'élan dans les 15 derniers mètres et de la zone d'appel ne devra pas dépasser ~~1/250 (0,4%)~~ 1/167 (0,6%) autour du rayon de la zone semicirculaire dont le centre se trouve à mi-chemin entre les montants et dont le rayon minimum est spécifié à la Règle 27.3 des Règles techniques.

Note : Les pistes d'élan et les zones d'appel conformes aux spécifications 2018/19 restent valables.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.3 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021 (modification)

(~~L'envol~~)L'appel se fera à partir d'une planche encastrée à niveau avec la piste et avec la surface de la zone de réception. Le bord de la planche le plus proche de la zone de réception est la ligne d'appel. Immédiatement au-delà de la ligne d'appel, on (~~placera~~) peut placer une planche couverte de plasticine pour aider les Juges.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.3 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

(ajout)

Note : Au moment de la construction de la piste d'élan et/ou de la planche d'appel, s'il était initialement prévu d'installer une planche couverte de plasticine et que cette dernière n'est pas utilisée, la cavité devrait être comblée avec une planche d'obturation de niveau avec la planche d'appel.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.4 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

(ajout)

La planche d'appel sera rectangulaire, faite de bois ou d'un matériau rigide adapté, dans lequel les pointes d'une chaussure d'un athlète agripperont et ne déraperont pas, et qui devra mesurer 1,22m (± 0,01m) de long pour 0,20m (±0,002m) de large et 0,100m de profondeur. Elle devra être blanche. Pour garantir que la ligne d'appel soit clairement visible et distincte de la planche d'appel, le sol immédiatement après la ligne d'appel devra être d'une couleur autre que du blanc.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

(ajout)

L'utilisation de la vidéo ou d'un autre dispositif technologique pour aider les Juges dans l'application de la Règle 30.1 des Règles techniques est vivement recommandée à tous les niveaux de compétition. Toutefois, si aucun dispositif technologique n'est disponible, une planche couverte de plasticine peut encore être utilisée.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021
(ajout et modification)
Les bords de la planche seront soit inclinés à un angle de 45° avec le côté le plus proche de la piste d'élan recouvert d'une couche de plasticine sur toute sa longueur de 1mm d'épaisseur, soit découpés de telle façon qu'une fois le renfoncement rempli de plasticine, la surface de la plasticine la plus proche de la ligne d'appel doit être inclinée à un angle de ~~45°~~ 90° (voir schéma N° 184a).
[Règles 29.3 à 29.5 modifiées en juin 2019 et en vigueur au 1er novembre (~~2020~~) 2021. Pour l'édition actuelle de la Règle, veuillez vous référer à la Règle 184.3 des Règles de compétition.]

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

- Maintenant

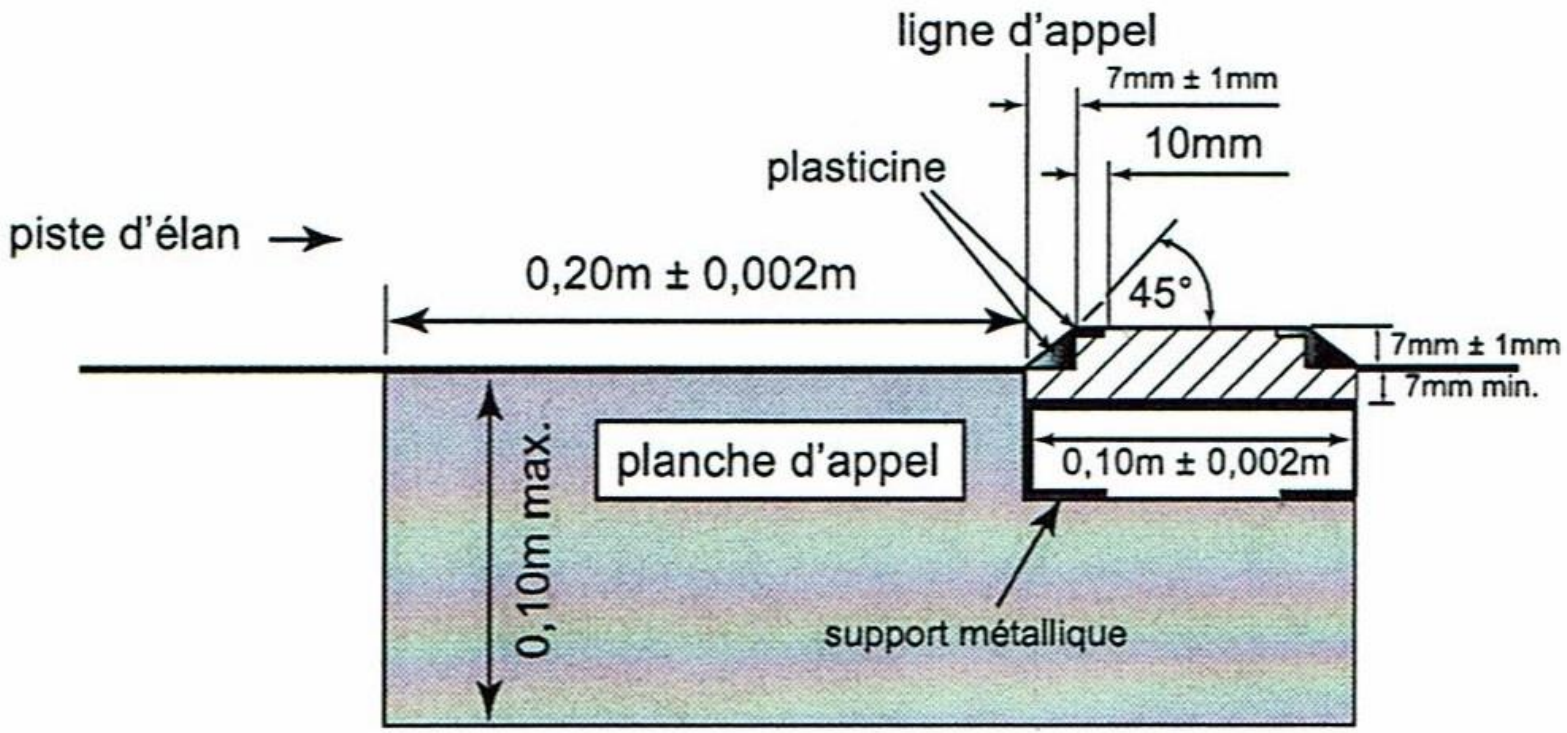

Schéma 184a - Planche d'Appel et Planche de Plasticine

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

- En 2021

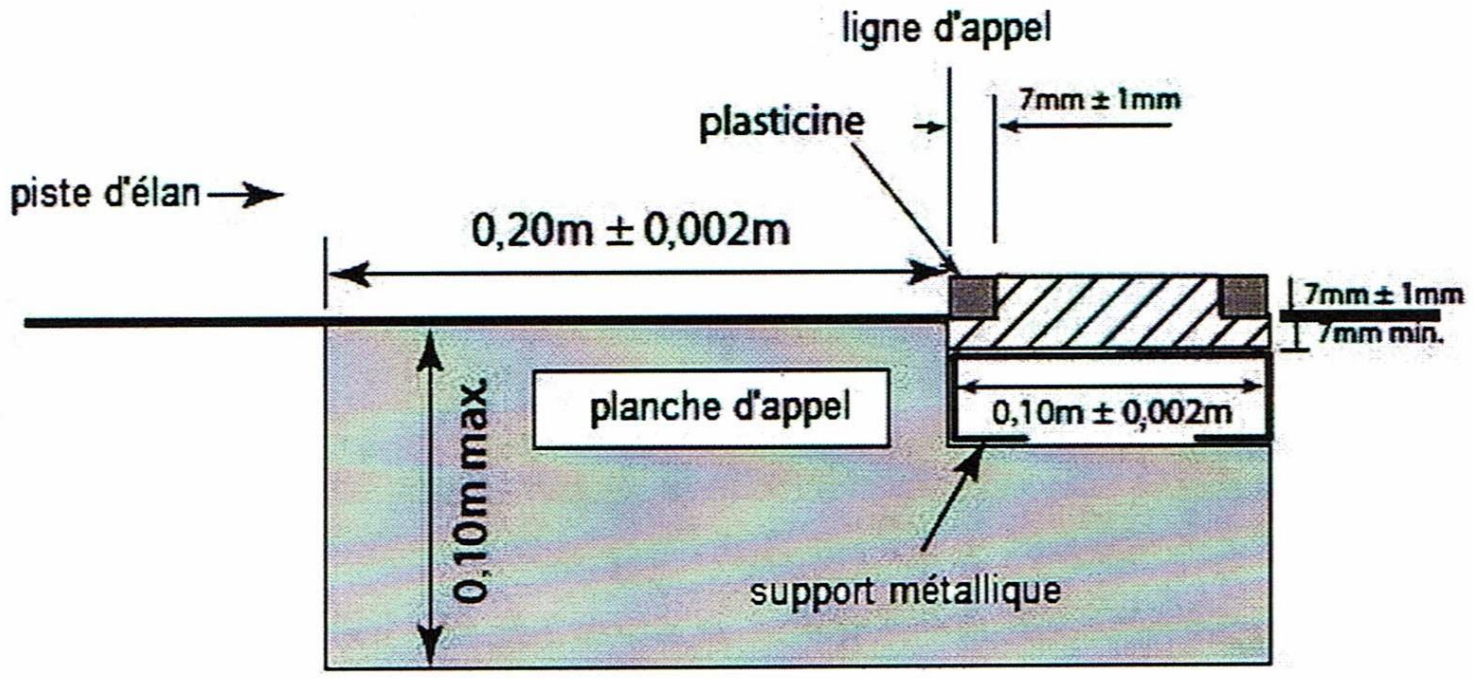

Schéma 184a – Planche d'appel et Planche de plasticine

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

- Maintenant

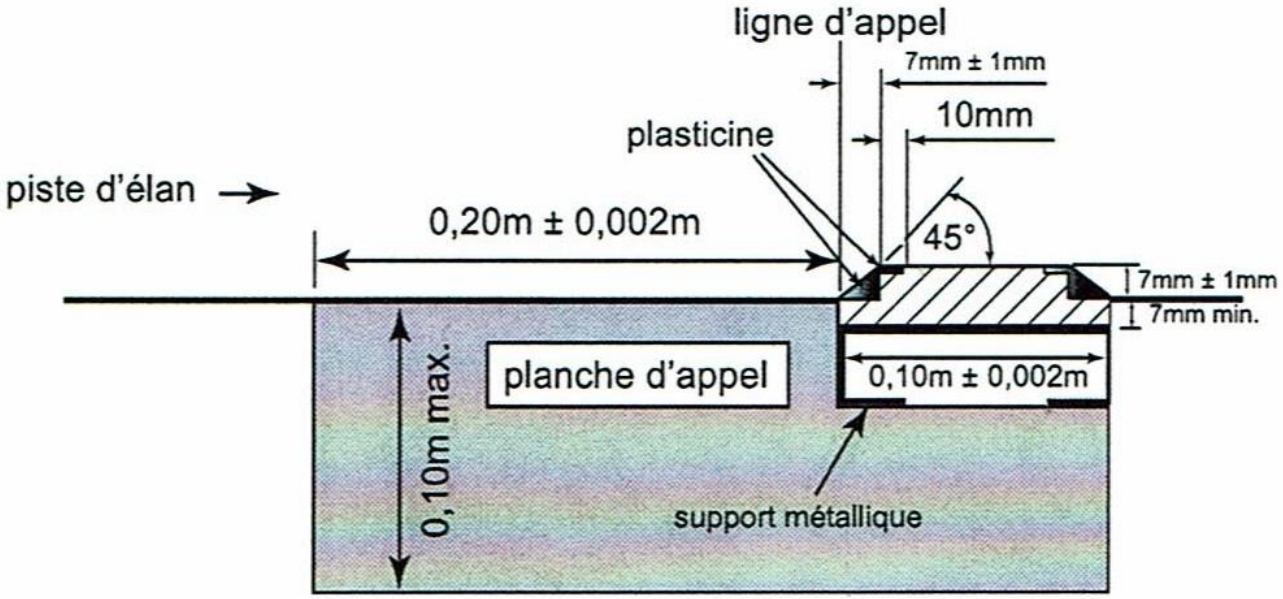

Schéma 184a - Planche d'Appel et Planche de Plasticine

En 2021

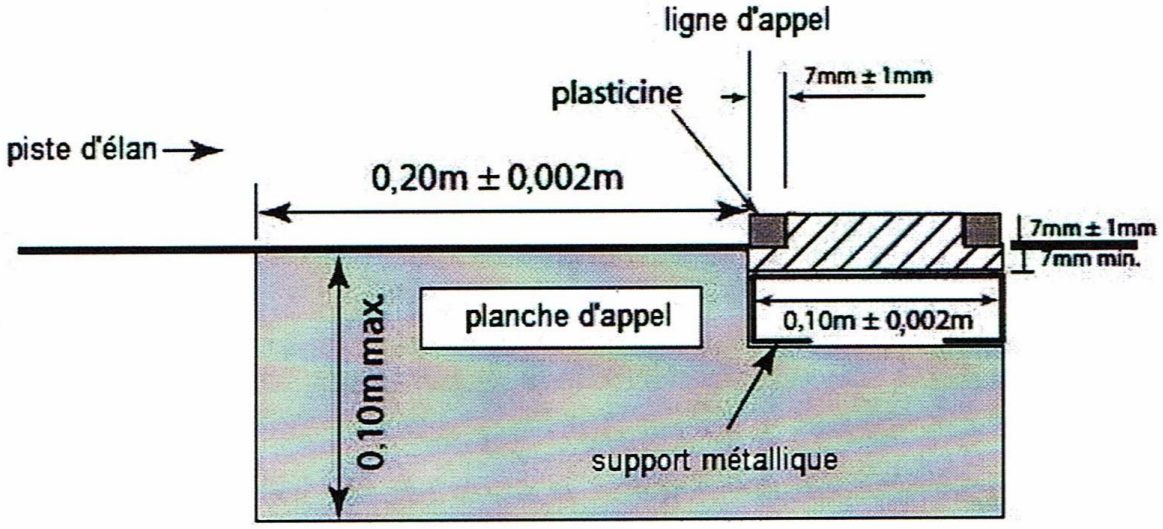

Schéma 184a – Planche d'appel et Planche de plasticine

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-29 Conditions générales – Sauts Horizontaux (184)

RT-29.5 Planche d'appel – Reporté à Novembre 2021

- Objectif de WA:
  - Éliminer les controverses: le vidéo montre que le pied dépasse la ligne mais qu'il n'y a pas de marque dans la plasticine.
- Difficulté:
  - Équipement spécialisé et dispendieux. Pas nécessairement accessible aux compétitions provinciales ou régionales.
- Suggestion personnelle:
  - Continuer à utiliser le 45°. Pour l'instant tant que l'équipement spécialisé soit abordable.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-30 Saut en longueur (185)

RT-30.1.1 Un athlète échouera si - Reporté à Novembre 2021 (modification)

Pendant son appel, ~~touche le sol (incluant toute partie de la plasticine) au-delà dépasse~~ n'importe quelle partie de son pied ou de sa chaussure traverse le plan vertical de la ligne d'appel, soit dans sa course d'élan sans l'action de sauter, soit en effectuant un saut ; ou

…

[Règle 30.1.1 modifiée en juin 2019 et en vigueur à compter du 1er novembre (~~2020~~) 2021. Pour l'édition actuelle de la Règle, veuillez vous référer à la Règle.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-32 Conditions générales – Épreuves de lancer (187)

RT-32.1 Engins officiels

(ajout)

Sauf décision contraire du Délégué technique, un athlète ne peut se présenter avec plus de deux engins au cours d'une même compétition.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-35 Cage pour le Lancer du disque (190)

RT-35.1 Cage pour le lancer du disque

(Ajout d’une note)

Note (ii) : Les panneaux mobiles de la cage du marteau peuvent être utilisés lorsque la cage est en cours d’utilisation pour le Lancer du disque, et ce afin de limiter les zones dangereuses.

RÈGLES TECHNIQUES - LES CONCOURS

RT-35 Cage pour le Lancer du disque (190)

RT-35.1 Cage pour le lancer du disque

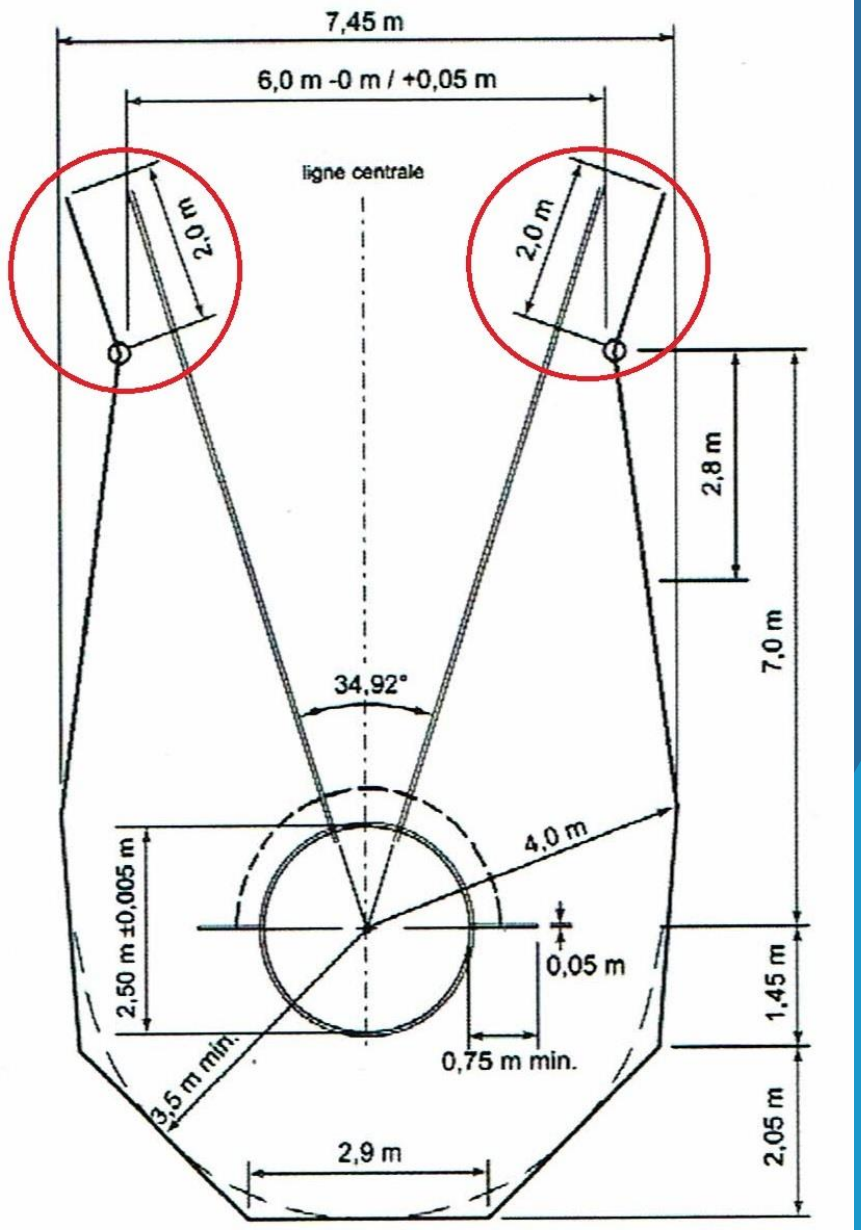

RÈGLES TECHNIQUES - LES ÉPREUVES COMBINÉES

RT-39 Épreuves combines (200)

RT-39.2 Athlètes hommes U18, U20 et Seniors (modification)

Le Décathlon masculin se compose de dix épreuves, qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, …

RT-39.3 Athlètes femmes U18, U20 et Seniors (modification)

L'Heptathlon se compose de sept épreuves qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, …

RÈGLES TECHNIQUES - LES ÉPREUVES COMBINÉES

RT-39 Épreuves combines (200)

RT-39.4 Athlètes femmes U18, U20 et Seniors

(modification)

Le Décathlon féminin se compose de dix épreuves, qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, …

RT-39.5 Femmes U18

(modification)

L'Heptathlon pour les athlètes femmes U18 se compose de sept épreuves qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, …

RÈGLES TECHNIQUES - LES COMPETITION EN SALLE

RT-53 Épreuves combines (223)

RT-53.2 Hommes – Catégories U18, U20 et Senior (modification)

L’Heptathlon se compose de sept épreuves, qui se déroulent sur deux périodes consécutives de 24 heures, …

RÈGLES TECHNIQUES - LES COMPETITION EN SALLE

RT-53 Épreuves combines (223)

Raison du changement mineur:

Aux championnats du monde à Doha en 2019, les épreuves de décathlon et d’heptathlon débutaient vers 18h00 et risquaient de finir après minuit!

RÈGLES TECHNIQUES – LA MARCHE

RT-54 Marche (230)

RT-54.7 Disqualification

RT-54.7.3 Zone de pénalité (modification)

Une Zone de pénalité doit être installée pour toute épreuve lorsque le règlement de la compétition le prévoit et peut être mise en place pour d'autres épreuves si cela est indiqué par l'organe dirigeant compétent ou par les Organisateurs. Dans de tels cas, un athlète sera invité à entrer dans la Zone de pénalité et devra y rester pendant la durée appropriée après avoir reçu trois Cartons rouges, en sera informé par le Chef-juge ou par une personne désignée par lui.

RÈGLES TECHNIQUES – LA MARCHE

RT-54 Marche (230)

RT-54.7.3 Zone de pénalité

La durée à appliquer dans la Zone de pénalité est la suivante:

Épreuves jusqu'à et y compris	Durée applicable
5 000 m / 5 km	0,5 min (30 secondes)
10 000 m / 10 km	1 min
20 000 m / 20 km	2 min
30 000 m / 30 km	3 min
40 000 m / 40 km	4 min
50 000 m / 50 km	5 min

Épreuve de 15 km : 2 minutes.

RÈGLES TECHNIQUES – LA MARCHE

RT-54 Marche (230)

RT-54.7.3 Zone de pénalité
(modification)
Un athlète qui se soustrait à l'obligation d'entrer dans la Zone de pénalité alors qu'il lui a été demandé de le faire, ou d'y rester pour la durée applicable, sera disqualifié par le (~~Chef-Juge~~) Juge-arbitre.

Raison: le disciplinaire relève du Juge-arbitre.

RÈGLES TECHNIQUES – LA MARCHE

RT-54 Marche (230)

RT-54.8 Départ

(ajout)

Le départ de l’épreuve sera donné par un coup de feu, un coup de canon, une corne à air ou similaire.

RÈGLES TECHNIQUES - LE CROSS-COUNTRY, LES COURSES EN MONTAGNE ET LES COURSES DE TRAIL

RT-56 Cross-country (250)

RT-56.3.4 Parcours (modification)

Pour les courses où il y a un grand nombre d'athlètes inscrits, les passages étroits ou autres obstacles susceptibles de gêner les coureurs dans leur progression doivent être évités au cours des premiers (~~1500~~) 300 m.

LE CROSS-COUNTRY, LES COURSES EN MONTAGNE ET LES COURSES DE TRAIL

RT-56 Cross-country (250)

RT-56.6 Départ

(ajout)

Le départ de l'épreuve sera donné par un coup de feu, un coup de canon, une corne à air ou similaire.

…

Dans la mesure du possible, il convient de prévoir des boxes de départ pour les courses par équipes et les membres de chaque équipe seront alignés les uns derrière les autres au moment du départ de la course.

LE CROSS-COUNTRY, LES COURSES EN MONTAGNE ET LES COURSES DE TRAIL

RT-57 Courses en montagne et Courses de trail (251, 252)

Jumelés et refaits

Questions ?